

## Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

## CD EUROPE EXPERTISE

Part C (FR0010250068)

Société de gestion : Cholet Dupont Asset Management

### Objetif et politique d'investissement

Classification AMF : Actions internationales.

CD Europe Expertise est un fonds majoritairement investi en actions de l'Espace Economique Européen. La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans.

Le fonds est investi directement ou indirectement à hauteur de 75% au moins en actions de sociétés de l'Espace Economique Européen. Il est éligible aux Plans d'Epargne en Actions (PEA).

L'objectif du fonds est la recherche d'une appréciation à moyen/long terme, affranchie de tout benchmark. Sa performance peut s'éloigner durablement de son indice de référence, le Stoxx 600 dividendes réinvestis.

La politique de gestion est plutôt défensive, avec une recherche de volatilité modérée. La sélection des titres combine des critères liés à l'analyse des tendances boursières dominantes à moyen/long terme et des critères liés à l'analyse financière, économique et stratégique de l'entreprise. Le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60% au moins sur les marchés actions. La pondération de chaque pays n'a pas de limite.

Le fonds peut investir jusqu'à 25% de son actif dans des instruments du marché monétaire et des obligations de sociétés,

d'Etats ou obligations convertibles, sans contrainte ni obligation de notation.

Le fonds peut investir sur les marchés financiers à terme et conditionnels réglementés français ou étrangers, et effectuer des opérations autorisées de gré à gré, dans une optique de couverture ou de dynamisation du portefeuille. A cet effet, il peut utiliser des instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou sur un marché réglementé tels que des futures ou des options dans la limite d'une exposition globale au risque actions de 60% de l'actif net au minimum et de 110% au maximum.

Le fonds peut investir, dans la limite de 10% de son actif en OPCVM ne pouvant investir plus de 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement et en FIA de droit français ou étranger respectant les 4 critères fixés par l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier

Le fonds capitalise ses revenus et plus-values réalisées. Les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour jusqu'à 10h30 auprès de Cholet Dupont et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du même jour.

### Profil de risque et de rendement



|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Les risques importants auxquels le FCP peut être exposé et non pris en compte dans l'indicateur sont :

**Risque de contrepartie :** L'OPCVM peut avoir recours à des dérivés négociés de gré à gré. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée : 3.5 % maximum

Frais de sortie : 0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.

### Frais prélevés par le fonds sur une année

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la partie « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.cholet-dupont-am.fr](http://www.cholet-dupont-am.fr).

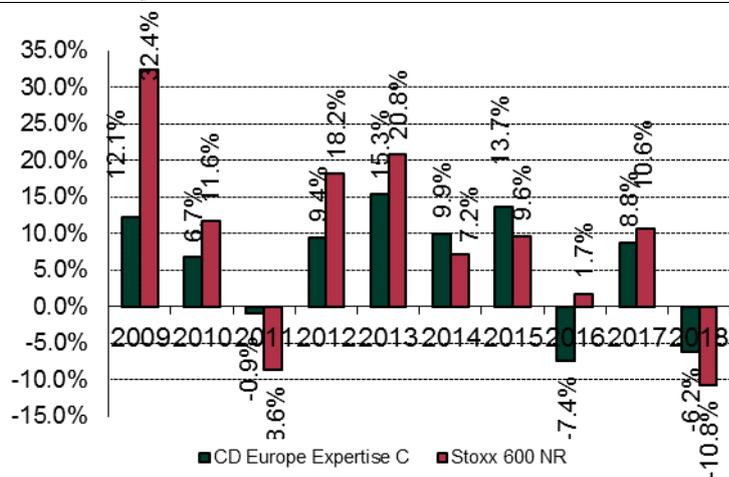
Frais courants : 2.47%

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance : aucune

Les frais courants se fondent sur les chiffres de l'exercice clos le 31/12/2017. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas stables dans le temps.

Les performances de CD Europe Expertise présentées ici sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais du fonds. Les performances de l'indicateur de référence incluent les dividendes.

Le fonds a été créé le 17/10/2003.

La devise de référence est l'euro.

## Informations pratiques

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Information :** les informations sur l'OPCVM sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion et sur le site internet [www.cholet-dupont-am.fr](http://www.cholet-dupont-am.fr).

**Valeur liquidative :** la valeur liquidative du fonds est quotidienne, elle est disponible sur simple demande et sur le site internet [www.cholet-dupont-am.fr](http://www.cholet-dupont-am.fr).

**Fiscalité :** la législation du pays d'origine du fonds, la France, n'a pas d'impact sur les investisseurs. Selon votre régime fiscal, les plus-values liées à la détention de parts du fonds pourront être soumises à taxation. Ce fonds est éligible au PEA et aux contrats d'assurance-vie en unités de compte.

**Responsabilité :** la responsabilité de Cholet Dupont Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations

contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Cholet Dupont Asset Management est une Société de Gestion de Portefeuille agréée par la France sous le n°GP98009 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de CDAM <http://www.cholet-dupont-am.fr/cholet-dupont-asset-management/>.

Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19/02/2019.